



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 39 | 34 dont 5 pouvoirs |

Date de convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-30 : FINANCES - TAUX DE FISCALITE 2024

Rapporteur : Marc CARRIAS

La communauté de communes Plaine Limagne est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU), percevant les contributions économiques territoriales et les taxes ménages.

Les taux, les montants des bases définitives et les produits correspondants 2023 étaient les suivants :

| Impôt direct | Taux 2023 | Bases prévisionnelles 2023 | Produit définitif 2023 |
|--------------|-----------|----------------------------|------------------------|
| THRS | 10,967 % | 1 413 568 € | 189 339 € |
| TFB | 0,248 % | 17 364 000 € | 43 048 € |
| TFNB | 4,477 % | 1 675 000 € | 75 022 € |
| CFE | 27,027 % | 2 959 000 € | 766 466 € |
| TOTAL | | | 1 073 875 € |

Compte tenu du résultat 2023 de Plaine Limagne, des investissements prévus au PPI et de l'augmentation des taux réalisés en 2023, il n'est pas nécessaire de prévoir d'augmentation en 2024. Aussi il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2024.

| Impôt direct | Taux proposés 2024 | Bases prévisionnelles 2024 | Produit prévisionnel 2024 |
|--------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|
| THRS | 10,967 % | 1 468 697 € | 161 116 € |
| TFB | 0,248 % | 18 041 196 € | 44 742 € |
| TFNB | 4,477 % | 1 740 325 € | 77 967 € |
| CFE | 27,027 % | 3 074 401 € | 797 192 € |
| TOTAL | | | 1 081 017 € |

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés de fixer pour l'année 2024 les taux comme suit :
- le taux de THRS à 10,967 %,
 - le taux de TFB à 0,248 %
 - le taux de TFNB à 4,477 %
 - le taux de CFE à 27,027 %

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

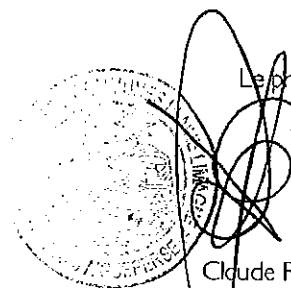
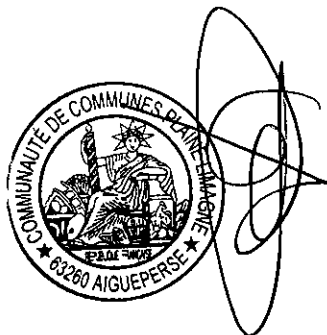
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03/04/2024

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD